

Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal Séance du 16 janvier 2025

Le Conseil Municipal de la Commune de Corbonod dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à 19h00 le jeudi 16 janvier 2025.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 08 janvier 2025

Maire : Monsieur Patrick CHAPEL, Maire de CORBONOD

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil à 19h00

<i>Etaients présents (10)</i>	Patrick CHAPEL, Jean-Louis GENY, Alexandre BRUNET, Elisabeth TRAVAIL, Christelle NOYES, Hélène GUILLARD, Damien GUICHON, Marie MACHEREY, Gérard TOCCANIER et Marc GERBAUDO.
<i>Absents (5)</i>	Christelle GEORGES, Laurence VILETTE, Sébastien MOLLEX, Régis MOLLEX et Laurent BERNARD.
<i>Pouvoirs (2)</i>	Christelle GEORGES à Patrick CHAPEL, Laurence VILETTE à Gérard TOCCANIER.
<i>Secrétaire de séance</i>	Elisabeth TRAVAIL
<i>Conseillers en exercice : 15</i>	Présents : 10 Absents : 5 Votants : 12

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 05 décembre 2024
2. Installation d'un conseiller municipal suite à une démission
3. Fixation du nombre de postes d'adjoints suite à une démission
4. Attribution du marché de travaux concernant les aménagements de sécurité à réaliser sur la RD991 et la RD991A
5. Création d'un emploi d'Agent de maîtrise et suppression de l'emploi d'Adjoint technique
6. Subvention pour soutenir les actions d'urgence et de reconstruction à Mayotte suite au passage d'un cyclone
7. Questions diverses.

LISTE DES DELIBERATIONS :

N° délibération	Objet	Vote
2025-001	Installation d'un conseiller municipal suite à démission	Approuvé à l'unanimité
2025-002	Réduction du nombre de postes d'adjoints à trois suite à démission d'un adjoint	Approuvé à l'unanimité
2025-003	Attribution du marché de travaux concernant les aménagements de sécurité à réaliser sur la RD991 et RD991A	Approuvé avec 1 abstention

2025-004	Création d'un emploi d'agent de maîtrise à compter du 1 ^{er} mars 2025 et suppression d'un emploi d'adjoint technique	Approuvé à l'unanimité
2025-005	Soutien financier à la population de Mayotte suite au passage du cyclone Chido	Approuvé à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la séance précédente du 05 décembre 2024

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 05 décembre 2024.

2025-001 – Installation d'un nouveau conseiller municipal suite à démission

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-2 et L.2121-4,

Vu le Code électoral et notamment son article L.270,

Considérant que Madame Sandrine TASSET a présenté sa démission de ses fonctions de conseillère municipale par courrier réceptionné en Mairie le 18 novembre 2024, dans lequel Madame TASSET annonce sa démission à compter du 1^{er} décembre 2024,

Considérant qu'aux termes de l'article 270 du Code Electoral et sauf refus exprès de l'intéressé, le remplacement du conseiller municipal démissionnaire est assuré par le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu,

Considérant que Monsieur Marc GERBAUDO, suivant dans l'ordre de présentation de la liste majoritaire, a été appelé à siéger en tant que conseiller municipal et a indiqué qu'il souhaitait siéger,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de l'installation de Monsieur Marc GERBAUDO en qualité de conseiller municipal,
- **PREND ACTE** de la modification du tableau du Conseil Municipal.

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Fonction	Qualité (M. ou Mme)	Nom et Prénom	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste
Maire	M.	CHAPEL Patrick	06/11/1969	15/03/2020	290
1er Adjoint	M.	GENY Jean-Louis	29/10/1949	15/03/2020	290
2ème Adjoint	M	BRUNET Alexandre	29/05/1978	15/03/2020	290
3ème Adjoint	Mme	TRAVAIL Élisabeth	12/09/1953	15/03/2020	290
CM	M.	TOCCANIER Gérard	12/02/1964	15/03/2020	290
CM	Mme	GUILLARD Hélène	09/10/1965	15/03/2020	290
CM	Mme	VILETTE Laurence	07/03/1969	15/03/2020	290
CM	M.	BERNARD Laurent	15/12/1970	15/03/2020	290
CM	Mme	NOYES Christelle	07/10/1974	15/03/2020	290
CM	Mme	GEORGES Christelle	03/07/1976	15/03/2020	290
CM	M.	MOLLEX Sébastien	04/11/1983	15/03/2020	290
CM	M.	GUICHON Damien	07/04/1976	15/03/2020	186
CM	M.	MOLLEX Régis	08/02/1982	15/03/2020	186
CM	Mme	MACHEREY Marie	09/03/1988	15/03/2020	186
CM	M.	GERBAUDO Marc	12/06/1968	16/01/2025	290

2025-002 – Réduction du nombre d'adjoints suite à démission

Vu l'article L2122-1 du Code général des collectivités territoriales qui dispose :

« Il y a, dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal ».

Vu l'article L2122-2 du Code général des collectivités territoriales qui dispose :

« Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ».

L'effectif légal du conseil municipal de Corbonod étant de quinze, il ne peut y avoir plus de quatre adjoints au maire.

Vu le nombre actuel de postes d'adjoints fixé à quatre,

Vu la démission de Mme Sandrine TASSET de ses fonctions d'adjointe au maire effective le 05 décembre 2024, date d'acceptation de sa démission par M. le sous-préfet de Belley,

Il est proposé au Conseil Municipal de réduire le nombre d'adjoints à trois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de réduire le nombre des adjoints à TROIS,
- **PREND ACTE** que chacun des adjoints d'un rang inférieur à celui de l'adjoint démissionnaire se trouve automatiquement promu d'un rang au tableau des adjoints.

2025-003.2 – Attribution du marché de travaux concernant les aménagements de sécurité à réaliser sur la RD991 et la RD991A

Vu la consultation d'entreprises lancée le 28 octobre 2024 sous la forme d'une procédure adaptée et la date limite de remise des offres au 22 novembre 2024,

Vu le rapport d'analyse des offres établi par le cabinet de maîtrise d'œuvre Dynamic Concept,

Vu la réunion de la commission travaux le 16 décembre 2024 pour examen du rapport d'analyse des offres après négociation,

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le choix de l'entreprise attributaire du marché de travaux relatif aux aménagements de sécurité à réaliser sur la RD991 et la RD991A.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix « pour » et 1 abstention :

- **DECIDE** d'attribuer le marché de travaux à l'entreprise GUINTOLI d'un montant de 274 983,35 € HT,
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur Le Maire pour signer le marché ainsi que toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision.

2025-004 – Création d'un emploi d'agent de maîtrise

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant que M. Pierre DA SILVA remplit les conditions d'ancienneté pour accéder au grade supérieur d'agent de maîtrise par la promotion interne,

Vu l'inscription par le CDG01 de M. Pierre DA SILVA sur la liste d'aptitude des agents de maîtrise au 1^{er} janvier 2025 sur proposition du maire,

Considérant que M. Pierre DA SILVA peut désormais être nommé sur ce grade après création de l'emploi par le Conseil Municipal et déclaration de vacance du poste auprès du CDG01,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de créer un emploi d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 1^{er} mars 2025 et de supprimer le poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe,
- **APPROUVE** la modification du tableau des emplois et des effectifs comme suit :

EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET		
Emplois	Nbre	Cadres d'emplois
Service administratif		
Secrétaire générale ou directeur général services	1	Rédacteur, attaché
Agent d'accueil et de secrétariat	2	Adjoints administratifs
Service technique		
Responsable service technique	1	Agent de maîtrise
Agent technique polyvalent	1	Agent de maîtrise
Agent technique polyvalent	2	Adjoint technique
Service scolaire/périscolaire		
ATSEM	1	ATSEM
EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET		
Service scolaire/périscolaire		
Agent polyvalent	2	Adjoint d'animation (24/35 ^e et 21h30/35 ^e)
Agent polyvalent	1	Adjoint technique : (24/35 ^{ème})
Agent polyvalent	1	Adjoint technique (21/35 ^{ème})
Agent polyvalent	1	Adjoint d'animation (7/35 ^{ème})
Agent polyvalent	2	Adjoint d'animation (6,50/35 ^{ème})
Agent polyvalent	1	Adjoint technique (12,50/35 ^{ème})

- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité,
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur Le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2025-005 – Soutien financier à Mayotte suite au passage du cyclone Chido

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,
Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de CORBONOD tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de contribuer à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :
 - Faire un don d'un montant de **1 000,00 €** (mille euros),
 - De verser cette somme à **La Croix Rouge Française** (don des entreprises, 98 rue Didot, 75694 PARIS CEDEX 14).
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Questions diverses

Monsieur Le Maire invite M. Marc GERBAUDO, conseiller municipal nouvellement installé dans ses fonctions, à se présenter au Conseil Municipal, puis propose un tour de table :

Chasse :

Mme Hélène GUILLARD rapporte un incident survenu fin décembre 2024 ou tout début janvier 2025, la date précise n'étant pas connue. En effet, des chasseurs sont venus chasser dans le village de Charbonnière à proximité des maisons.

Réponse : Il s'agit d'un incident grave qu'il aurait été préférable de signaler immédiatement aux services de l'ordre et au président de la société de chasse de la Commune. En effet, les chasseurs sont tenus de respecter une distance règlementaire par rapport aux habitations. L'article L. 422-10 du Code de l'environnement prévoit que les terrains situés dans un rayon de 150 mètres autour d'une habitation ne peuvent être soumis à l'action de la chasse.

Ruisseau de Charbonnière :

Mme Hélène GUILLARD rapporte que le 3 janvier dernier, lors des fortes pluies, le ruisseau de Charbonnière a débordé et inondé la route. Il s'est avéré qu'une buse du ruisseau était obstruée.

Mme GUILLARD signale également que les caniveaux en bordure de route sont envahis par les végétaux ainsi que certains murs en pierre situés sur les abords de la voirie.

Réponse : Il est rappelé que les murs en pierre et les caniveaux étaient régulièrement entretenus par un habitant du hameau qui a quitté la Commune. Par conséquent, il convient d'intégrer les travaux d'entretien des caniveaux et des buses du ruisseau dans le planning du service technique, hormis l'entretien des murs en pierre puisque ceux-ci ne sont pas sur le domaine communal.

Vidange des eaux usées de l'auberge de Sur-Lyand :

M. Gérard TOCCANIER demande s'il ne serait pas plus intéressant de faire appel à une société pour la vidange de la fosse septique de l'Auberge plutôt que de la faire réaliser par le service technique qui est contraint de faire plusieurs voyages plusieurs fois par an avec le tracteur et la remorque.

Réponse : Une analyse comparative sera faite et présentée lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

Point déchets vers la gare :

Mme Christelle NOYES signale qu'en cette période de l'année le sol du point déchets situé vers la gare SNCF est verglacé et dangereux pour les usagers.

Réponse : Ce point déchets appartenant à la Commune de SEYSSEL 01, cette problématique sera signalée à la Mairie de SEYSSEL 01.

Divagation des chiens :

Mme Marie MACHEREY signale que la place de l'école est jonchée d'excréments de chiens.

Réponse : Des courriers ont été envoyés aux voisins de l'école détenteurs de chiens afin de leur demander de ne pas laisser divaguer leurs animaux. Un rappel sera fait.

Château de CORBONOD :

M. Damien GUICHON demande si la Commune a des informations sur le devenir du château de CORBONOD.

Réponse : le château a été acheté par des particuliers, il est destiné à un usage d'habitation et de gîte.

Nouveau projet de rénovation de l'école :

M. Jean-Louis GENY expose que la nouvelle étude de faisabilité proposée par l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain a été présentée en commission travaux/urbanisme le 15 janvier dernier. Cette nouvelle étude a été demandée pour deux raisons, à savoir :

1) les espaces du restaurant scolaire ont été réaménagés l'été dernier et les surfaces optimisées, un plus grand nombre d'enfants peut être accueilli, la construction d'une nouvelle cantine n'est donc plus urgente et prioritaire,

2) l'annonce par le Gouvernement d'une baisse significative des financements des organismes publics. Dans ce nouveau projet, la rénovation énergétique de l'ancien bâtiment abritant l'école primaire est toujours d'actualité ; il prévoit également :

- une possibilité d'agrandissement du restaurant scolaire,
- la construction d'un nouveau bâtiment pour abriter une salle de plus de 100 mètres carrés dont l'usage peut être mutualisé entre la garderie périscolaire et la salle de motricité,
- La séparation des flux école et logements.

L'estimation du premier projet était de 2 300 000 € HT, le coût prévisionnel de ce second projet est de 1 600 000 € HT.

Projet de lotissement à Gignez :

M. Jean-Louis GENY informe l'assemblée qu'une demande de permis d'aménager a été déposée en mairie par le promoteur Viabilis ; elle est en cours d'instruction par le service commun de la CCUR. Ce dossier porte sur la réalisation d'un lotissement de 37 lots et d'un immeuble collectif de 16 à 20 logements à Gignez, sur l'OAP (Orientations d'aménagement et de programmation) « au Crochon ».

Lagunage d'eaux usées de CORBONOD :

M. Le Maire informe l'assemblée du projet de la CCUR de supprimer le lagunage situé route de Seyssel qui est saturé, et de réaliser les travaux nécessaires au transfert des effluents vers la station d'épuration de SEYSSEL.

Rénovation du refuge de la grange de la Tour :

M. Le Maire informe que la rénovation du refuge proche du domaine nordique de Sur-Lyand, réalisée par la CCUR, arrive à son terme. Le résultat est très satisfaisant.

Extension du bâtiment abritant la salle hors-sacs du domaine nordique de Sur-Lyand :

M. Le Maire informe que les travaux d'extension du bâtiment abritant la salle hors-sacs et les espaces de location de matériel financés par la CCUR sont également en cours d'achèvement.

Séance levée à 20 heures 30.

La secrétaire de séance,



Le Maire
Patrick CHAPEL

